



**Fédération des locataires
d'habitations à loyer modique
du Québec (FLHLMQ)**

Montréal, le 12 décembre 2005

Madame Nathalie Normandeau
Ministre des Affaires municipales et des Régions
Éd. Jean-Baptiste-De La Salle
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Aile Chauveau, Sect. B, 4e étage
Québec (Québec)
G1R4J3

Sujet : Remarques sur le contenu du cadre national de gestion sur le logement social et communautaire

Madame la ministre,

Nous souhaiterions porter à votre attention nos principales remarques concernant le cadre national de gestion présentement en négociation entre la SHQ et le MSSS. Connaissant votre engagement en faveur du développement communautaire, nous sommes persuadé qu'elles rejoindront certaines de vos préoccupations.

- ◆ Nous considérons que le cadre est important pour faciliter l'obtention de ressources du MSSS mais que le financement du support communautaire devrait reposer également sur l'ensemble des ministères concernés par la lutte à la pauvreté.
- ◆ Le cadre ignore totalement l'existence des 400 associations de résident-e-s dans la définition des partenaires et dans les acteurs essentiels à la concertation. Pourtant une étude en cours à la SHQ, menée par le LAREPPS, démontre qu'elles sont responsables de 70 % des activités de développement communautaire réalisées dans les HLM. En conséquence, nous souhaiterions voir inscrit la reconnaissance de l'action bénévole en HLM menée par plus de 2000 résident-e-s. Cette reconnaissance est essentielle si nous voulons obtenir un financement adéquat des ministères concernés et le soutien des ressources humaines en organisation communautaire en provenance des CLSC.
- ◆ Dans le chapitre sur la concertation, un outil essentiel, on oublie également l'existence de 300 Comités consultatifs de résident-e-s qui ont pour mission de favoriser la vie communautaire en HLM et de formuler des avis sur les meilleures initiatives à prendre pour y arriver.

Cette absence dénote l'approche très clinique de la santé qui ne tient pas suffisamment en compte le développement communautaire et les projets établis par le milieu en fonction des besoins réels de la population résidante et de sa volonté.

- ◆ Nous déplorons l'absence d'un fond dédié à la reconnaissance et au financement du support communautaire. De la somme de 10 M \$ demandés par l'ensemble des organismes pour le financement du soutien communautaire, nous avons formulé des mesures spécifiques de l'ordre de 2,5 M \$ pour les HLM (voir fiches ci-jointes) qui permettrait d'assurer le maintien à domicile des personnes âgées et une lutte efficace contre la pauvreté chez les familles.
- ◆ L'absence totale des familles dans les 40 pages de documents alors qu'elles constituent la moitié des gens vivant en HLM et éprouvant les plus grandes difficultés constitue une preuve évidente que les priorités du MSSS ont pris le dessus dans la rédaction du cadre.
- ◆ Nous refusons finalement de voir subordonner le développement de nouveaux logements sociaux aux priorités des CSSS.

Il ne faut surtout pas oublier que les HLM sont des milieux de vie où les gens continuent de demeurer après 16h00 et qu'ils doivent assumer le fait de vivre avec des personnes en situation précaire. Les associations de résidant-e-s méritent donc soutien et considération puisqu'elles sont aux premières lignes et qu'elles assument une bonne part de responsabilités dans le soutien social en HLM. Nous apprécierions donc grandement que ces actions bénévoles puissent être reconnues à leur juste valeur, notamment à l'intérieur du processus de consultation.

Vous assurant, Madame la ministre, de l'expression de nos meilleurs sentiments.

Robert Pilon
Coordonnateur de la FLHLMQ